2006

Rapport d'activités

Une COMMUNAUTÉ ACTIVE

SUIVEZ LE RYTHME...

Cap sur le monde:

BÂTIR UNE COMMUNAUTÉ COMPÉTITIVE, ATTRACTIVE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

Communauté métropolitaine de Montréal

01

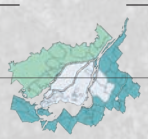

Tournée du directeur général de la Communauté auprès des MRC des couronnes Nord et Sud

02

03

La Coalition métropolitaine pour la relance du transport en commun donne priorité au projet de train de banlieue Mascouche-Terrebonne-Repentigny/Montréal

Le président de la Communauté rencontre les élus et les gens d'affaires de la couronne Sud

04

Dépôt des orientations révisées et du cadre institutionnel renouvelé en matière d'aménagement du territoire

05

06

Première rencontre de la Table métropolitaine de gestion des matières résiduelles

Inauguration officielle de la grappe du cinéma, soit le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ)

07

08

09

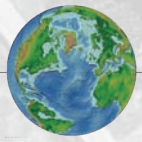

Début des consultations sur la pertinence de doter la région métropolitaine d'une stratégie de promotion internationale

Début des consultations sur la grille tarifaire, le budget d'exploitation et le programme triennal d'immobilisations de l'Agence métropolitaine de transport

10

Mise en ligne du nouveau site Internet de la Communauté

Début des consultations sur le suivi des travaux requis en vue d'implanter de nouvelles infrastructures de traitement et d'élimination des déchets ultimes

11

12

Le bilan 2001 – 2006 de la Communauté est présenté au Forum des partenaires gouvernementaux

Calendrier des activités 2006

JANVIER

FÉVRIER

Sélection de la Communauté au projet CLUNET de la Commission européenne

MARS

AVRIL

Première rencontre de la Table CMM - Société d'habitation du Québec

MAI

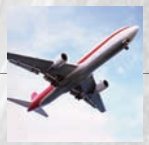

Lancement de la grappe aérospatiale du Montréal métropolitain (Aéro Montréal)

JUIN

Lancement officiel des orientations métropolitaines en matière de logement social et abordable

JUILLET

AOÛT

Création d'un Comité aviseur des élus en réponse à la Politique québécoise du transport collectif dévoilée en juin

Entrée en vigueur du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

SEPTEMBRE

Dépôt de l'audit des coûts d'exploitation et du financement des immobilisations du transport en commun métropolitain

OCTOBRE

NOVEMBRE

Première rencontre de la Table CMM – Municipalités sur le logement social et abordable

DÉCEMBRE

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président 2

Mot du directeur général 4

La Communauté métropolitaine de Montréal 6

Des compétences et des activités

Aménagement du territoire
- Tenir compte de la consultation publique 10
- Mieux connaître et comprendre le territoire 10
- Assurer un aménagement cohérent 10
- Proposition d'orientations révisées 11

Développement économique
- Mobiliser les entreprises 12
- Promouvoir la région métropolitaine 13
- Informer 13
- S'intégrer à un réseau international 13

Environnement
- Entrée en vigueur du PMGMR 14
- Assainissement des eaux usées et de l'atmosphère 15
- Accessibilité aux rives et aux plans d'eau 15

Politiques et interventions de développement
- Financement des équipements métropolitains 16
- Logement social et abordable 17

Transport
- Audit sur les coûts du transport en commun 18
- Coalition métropolitaine pour la relance du transport en commun 18
- Comité aviseur des élus 18
- Consultation sur les documents de l'AMT 19

Géomatique
- Favoriser l'échange de données 20
- Appuyer les services 20
- Améliorer les outils d'information 21

L'organisation
- Le conseil 24
- L'organigramme 26
- Le comité exécutif 27
- Les commissions 28

Annexes
- Les 82 municipalités 36
- La Communauté en chiffres 38

Index historique 1986-2006 42

« De plus en plus, le développement social et économique d'une région est lié à la qualité de vie qu'on y observe. »

POUR UNE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL COMPÉTITIVE, ATTRACTIVE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

De plus en plus, le développement social et économique d'une région est lié à la qualité de vie qu'on y observe. Même si nous possédons une structure économique très diversifiée, notre succès n'est plus seulement basé sur l'implantation d'usines, mais sur notre capacité de retenir nos citoyens et d'en attirer de nouveaux. Pour ce faire, nous devons offrir des milieux de vie d'une qualité exceptionnelle.

L'environnement est certainement l'une des composantes essentielles de cette qualité de vie et, à n'en point douter, l'une de celles qui préoccupent le plus les citoyens.

La Communauté peut être fière des actions qu'elle a réalisées en 2006 dans le domaine de l'environnement. À titre d'exemple, la mise en vigueur du premier Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles permet, dès maintenant, d'enclencher diverses mesures qui permettront, à terme, de valoriser plus de 60 % des matières résiduelles et ainsi de limiter l'impact des activités humaines sur le territoire.

Les travaux réalisés en cours d'année concernant les nouvelles règles de financement du transport en commun métropolitain s'inscrivent également dans cette volonté de mieux planifier nos investissements de façon à en limiter les impacts environnementaux en termes de production de gaz à effet de serre. Ces réflexions devraient également mener à une meilleure intégration de l'aménagement et du transport. Est-il besoin de rappeler que la qualité du service offert en matière de transport en commun contribue directement à la qualité de vie des citoyens en leur offrant un meilleur accès à leur lieu de travail, à un logement correspondant à leurs attentes et aux espaces de loisir.

Bien entendu, cette qualité de vie que nous tentons de conserver nous amène, jour après jour, à faire face à des enjeux de taille comme le renouvellement de nos infrastructures, la planification efficiente de nos aménagements et l'accroissement de l'offre de logements sociaux ou abordables. Il va sans dire que ces enjeux exigent des solutions à l'échelle de la Communauté, laquelle doit demeurer à l'écoute des revendications formulées par chacune des municipalités qui composent son territoire.

En 2007, la Communauté continuera à travailler conjointement avec ses municipalités, mais également avec l'ensemble de ses partenaires, afin de dégager les consensus nécessaires pour agir concrètement sur le développement social, économique et culturel de la région métropolitaine de Montréal.

Après cinq ans d'existence, la consolidation des actions de la Communauté dans ses champs de compétences stratégiques est une étape essentielle à l'atteinte des objectifs poursuivis par sa Vision 2025.

Gérald Tremblay

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Résolument tournée vers l'action, la Communauté se dote désormais des outils nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elle s'est donné. »

DE LA PLANIFICATION À L'ACTION

En 2006, la Communauté métropolitaine de Montréal a fêté ses cinq premières années d'existence. Le bilan de ses premières années est plus qu'appréciable. La Communauté s'est montrée à la hauteur des attentes et plusieurs accomplissements de taille ont été réalisés dans ses champs de compétences stratégiques.

Le dossier relatif au financement du transport en commun sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal a, sans contredit, retenu l'attention tout au long de l'année. La Communauté a notamment réalisé un audit des coûts d'exploitation et du financement des immobilisations du transport en commun métropolitain. Cet audit sert désormais de référence pour établir les prévisions relatives au cadre financier du transport en commun. L'approche de concertation préconisée par la Communauté s'est concrétisée par la mise en place d'une coalition métropolitaine pour la relance du transport en commun, puis par la création d'un comité aviseur des élus sur les nouvelles règles de financement pour les services métropolitains de transport en commun. La Communauté entend poursuivre dans cette voie par la constitution d'une table métropolitaine du transport comme lieu d'échanges et de concertation pour la planification et le financement des infrastructures de transport de la région.

Du côté de l'environnement, l'entrée en vigueur du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles constitue le fait marquant de l'année 2006. Le plan établit des orientations et des mesures à mettre en place afin de permettre aux 82 municipalités de la région de rencontrer les objectifs de récupération et de recyclage fixés par le gouvernement du Québec.

En 2006, la Communauté a également donné suite au rapport de consultation publique sur le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement en proposant une série d'orientations révisées. Les analyses, travaux et études thématiques nécessaires à une meilleure connaissance de son territoire ont par ailleurs été poursuivis. La cartographie des zones inondables du bassin de la rivière des Mille-Îles a, de plus, été complétée.

Plusieurs outils de planification étant maintenant adoptés, la Communauté s'oriente de plus en plus vers la mise en œuvre de ses orientations. C'est ainsi que deux nouvelles grappes économiques ont été officiellement lancées cette année, soit celle de l'aérospatiale et celle du cinéma. Des consultations ont, par ailleurs, eu lieu pour évaluer la pertinence de doter la région métropolitaine d'une stratégie de promotion internationale, laquelle constitue un autre volet du plan de développement économique adopté en 2005. Le dossier du financement du logement social et abordable continue de représenter près de la moitié du budget de la Communauté et la subvention gouvernementale pour les équipements à caractère métropolitain a été renouvelée pour les sept prochaines années.

Résolument tournée vers l'action, la Communauté se dote désormais des outils nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elle s'est donné pour assurer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal. Pour ce faire, trois facteurs de réussite ont été identifiés, soit : déterminer des enjeux communs et partagés, proposer des pistes d'action et des projets qui suscitent l'adhésion à une logique métropolitaine et adapter notre démarche en fonction du dossier et des acteurs concernés. La future politique de développement des régions qui devrait être mise en place par le gouvernement du Québec saura sûrement rassembler les forces vives de la région métropolitaine en reconnaissant son importance pour le développement du Québec.

Massimo Iezzoni

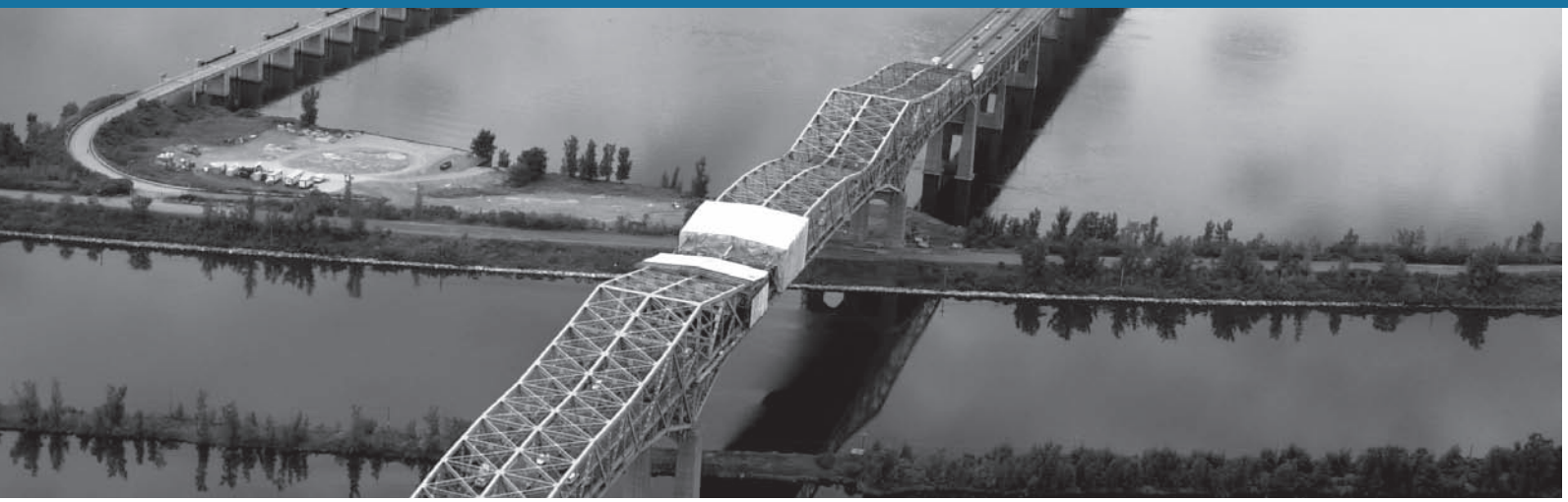

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, UN ORGANISME DE PLANIFICATION, DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT QUI EXERCE DES COMPÉTENCES STRATÉGIQUES

06

En 2006, la Communauté métropolitaine de Montréal regroupait 3,5 millions d'habitants répartis sur le territoire de 82 municipalités, soit plus de 4 360 kilomètres carrés. Son budget annuel était de 118 millions de dollars.

La Communauté est dirigée par un conseil composé de 28 élus municipaux représentatifs de son territoire. Un comité exécutif de 8 élus municipaux également représentatifs du territoire fournit divers avis au conseil et veille à ce que la loi, les règlements et les résolutions soient exécutés. La présidence de la Communauté métropolitaine de Montréal est assurée par le maire de Montréal.

LES 7 CHAMPS DE COMPÉTENCE DE LA COMMUNAUTÉ :

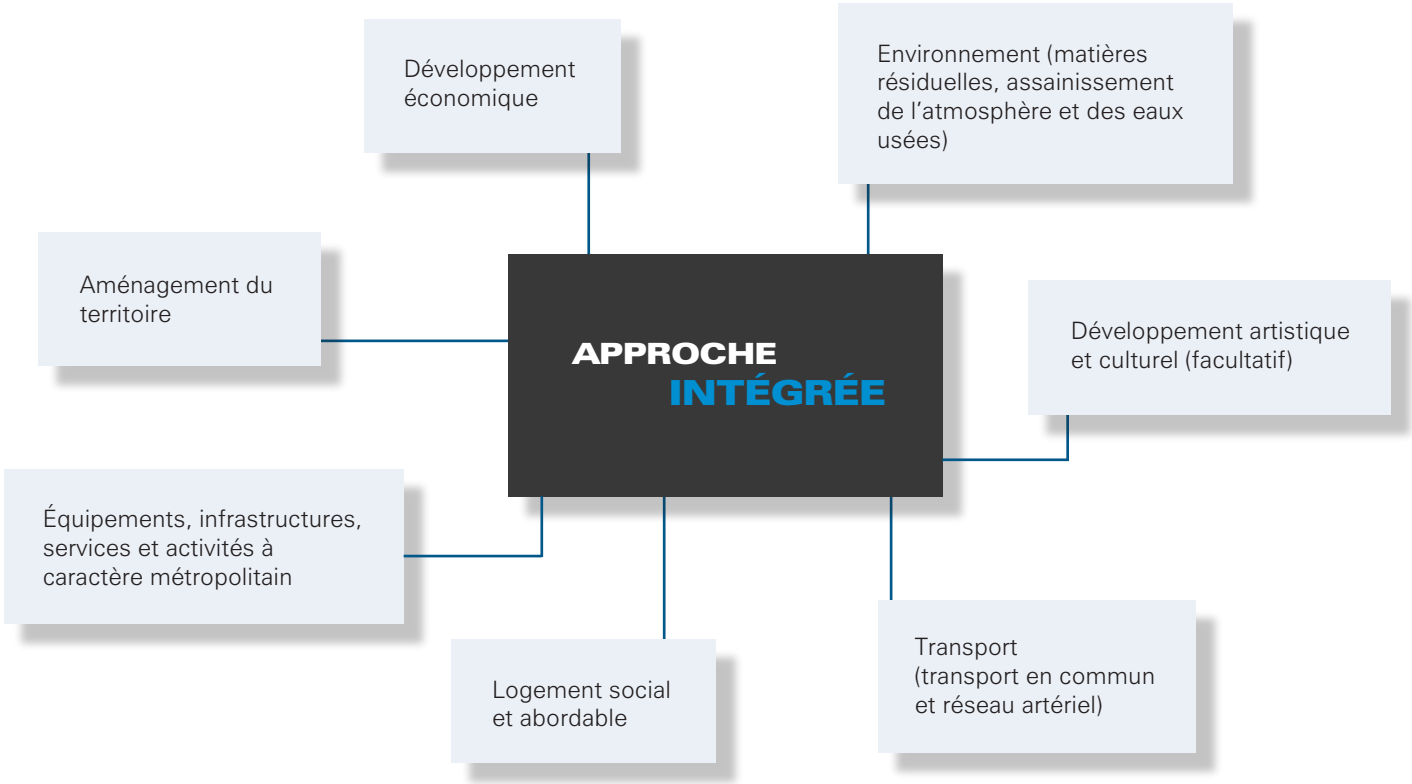

« La Communauté a été mise en place en janvier 2001 pour optimiser le développement social, économique, environnemental et culturel de la région métropolitaine de Montréal. »

MISSION	Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région
VISION	Cap sur le monde : Bâtir une région métropolitaine de Montréal compétitive, attractive, solidaire et responsable
OBJECTIFS	Rejoindre les 10 meilleures régions nord-américaines
STRATÉGIES	Adopter des plans spécifiques à chacune des compétences
PROJETS & PARTENARIATS	Développer des projets rassembleurs qui suscitent l'adhésion des élus, des citoyens et de la société civile

TABLEAU SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ACTIONS DE LA COMMUNAUTÉ DEPUIS 2001

PLANIFICATION

- Vision 2025
- Plan de développement économique (PDE)
- Projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement (PSMAD)
- Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)
- Projet de révision du cadre institutionnel et financier du transport en commun métropolitain
- Orientations métropolitaines en matière de logement social et abordable

COORDINATION

- Coalition métropolitaine en faveur de la relance du transport en commun
- Comité aviseur des élus sur les nouvelles règles de financement du transport en commun métropolitain
- Stratégie des grappes métropolitaines
- Consultation publique sur la pertinence de doter la région métropolitaine d'une stratégie de promotion internationale
- Couverture orthophotographique métropolitaine
- Zones inondables et milieux humides

FINANCEMENT

- Aide à la structuration des grappes industrielles métropolitaines
- Protection et mise en valeur des espaces bleus et verts
- Financement d'une partie du déficit d'exploitation des équipements scientifiques à caractère métropolitain
- Financement du logement social et abordable
- Réalisation d'un audit des coûts d'exploitation et du financement des immobilisations du transport en commun métropolitain

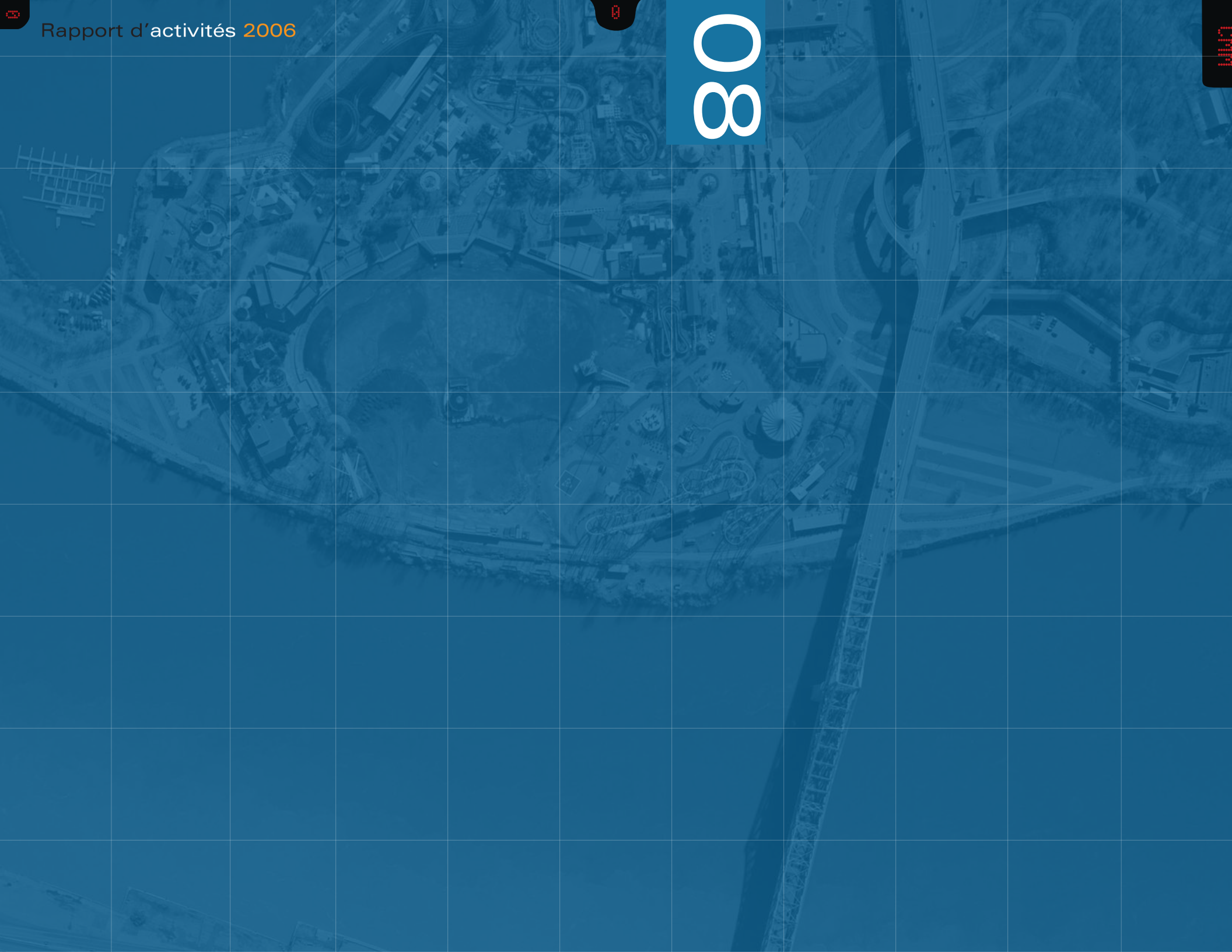

09

DES COMPÉTENCES ET DES ACTIVITÉS

« En 2006, la Communauté a donné suite au rapport de consultation publique sur le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement en proposant une série d'orientations révisées. Elle continue ainsi le travail entamé pour munir la région métropolitaine de Montréal d'un document de planification adapté aux enjeux actuels en matière d'attractivité et de compétitivité. »

DES ORIENTATIONS RÉVISÉES QUI TIENNENT COMPTE DES COMMENTAIRES REÇUS LORS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

En avril 2006, un document relatif aux orientations révisées et au cadre institutionnel renouvelé en matière d'aménagement du territoire a été déposé au comité exécutif de la Communauté. Ce dernier a alors mandaté la commission de l'aménagement afin qu'elle identifie les orientations faisant l'objet d'un consensus, et ce, de façon à soumettre les autres orientations, de même que le cadre institutionnel renouvelé, à un exercice de consultation auprès des élus municipaux. Cette commission déposait un rapport intérimaire en septembre dernier et une consultation des élus devrait avoir lieu en 2007 afin d'échanger sur lesdites orientations.

DES TRAVAUX THÉMATIQUES POUR MIEUX CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE TERRITOIRE

Pour compléter les travaux conduisant au premier schéma métropolitain d'aménagement et de développement, plusieurs études ont été poursuivies ou amorcées en 2006, notamment en matière de transport, de patrimoine, de paysage et d'agriculture.

Soulignons en particulier le mandat confié à une firme de consultants afin d'identifier les espaces disponibles dans des périmètres d'urbanisation actuels ainsi que leurs potentiels d'accueil. Cette étude devrait être complétée au début de 2007.

Des travaux ont également été effectués, de concert avec l'Institut de la statistique du Québec et le ministère des Transports, afin d'actualiser les données relatives aux projections de population et aux scénarios de déplacements, sur un horizon de vingt ans, pour la région métropolitaine de Montréal.

Par ailleurs, en collaboration avec le Centre d'expertise hydrique du Québec, les municipalités et les MRC concernées, la Communauté a réalisé la cartographie des zones inondables du bassin de la rivière des Mille-Îles et a préparé celle du bassin du lac des Deux-Montagnes.

ASSURER UN AMÉNAGEMENT COHÉRENT DU TERRITOIRE

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) sollicite l'avis de la Communauté lors d'une modification au schéma d'aménagement et de développement d'une MRC comprise dans son territoire ou limitrophe à celui-ci. De son côté, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) demande à la Communauté de formuler une recommandation pour toute nouvelle intervention en zone agricole permanente proposée par un organisme public lorsque cette intervention est située au sein de son territoire ou dans un territoire adjacent.

En 2006, la CMM a formulé quatre-vingts avis au MAMR ainsi que vingt-cinq recommandations à la CPTAQ.

PROPOSITION D'ORIENTATIONS RÉVISÉES

11

PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

Définir le périmètre d'urbanisation de la Communauté sur la base des périmètres d'urbanisation en vigueur sur le territoire des municipalités régionales de comté, tout en retenant la présence des deux services comme exigence au développement urbain.

DENSITÉ

Moduler les cibles d'augmentation de la densité selon les caractéristiques du milieu, le rôle stratégique des différents secteurs et les espaces à développer ou à redévelopper. Ces cibles d'augmentation de densité seront plus élevées pour certains secteurs tels que les centres multifonctionnels et le long des axes de transport et, plus particulièrement, de transport collectif lourd.

PLANIFICATION INTÉGRÉE DU TRANSPORT ET DE L'AMÉNAGEMENT

Planifier les infrastructures de transport de façon à intégrer les problématiques d'aménagement et de transport dans l'objectif de consolider le tissu urbain existant, de protéger l'environnement, d'accroître la mobilité des personnes et la fluidité des marchandises, d'augmenter la part modale du transport collectif et de limiter la croissance de l'usage de l'automobile.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Renforcer les corridors de développement des grappes métropolitaines déjà identifiées au PDE, lesquels corridors sont constitués de l'ensemble des noyaux d'emplois appartenant à une grappe donnée, incluant les pôles économiques majeurs du cadre d'aménagement. La planification des investissements publics sera, par la suite, priorisée en fonction des besoins actuels et futurs en infrastructure de grappe.

PATRIMOINE BÂTI

Préciser dans le SMAD les moyens qui seront privilégiés afin d'assurer la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti, plus particulièrement en ce qui concerne les quartiers anciens.

PATRIMOINE NATUREL

Identifier les espaces naturels à protéger, en priorisant les espaces identitaires de la région métropolitaine (réseau hydrographique et berges, îles, collines montérégiennes, bois), afin de mettre en place un réseau métropolitain d'espaces bleus et verts et d'atteindre ainsi l'objectif de protéger 10 % de la superficie totale du territoire de la Communauté d'ici 2025.

ZONE AGRICOLE

Assurer l'aménagement durable de la zone agricole décrétée en favorisant une mise en valeur optimale du potentiel agricole et agroalimentaire métropolitain, dans une perspective de croissance économique, de création d'emplois et de protection de l'environnement.

RISQUES NATURELS ET ANTHROPIQUES

Répondre de façon explicite aux exigences légales de façon à réduire les conflits entre les usages et à diminuer les risques naturels et anthropiques dans la planification de l'urbanisation.

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

Orienter le développement en priorisant les investissements et l'implantation des activités de façon à renforcer la structure polycentrique de la région métropolitaine de Montréal.

À VENIR

EN 2007

Consultation des élus municipaux du territoire de la Communauté afin d'échanger sur les propositions d'orientations révisées.

Identification des mesures à mettre en place de façon à intégrer les problématiques d'aménagement et de transport.

Poursuite des analyses thématiques, notamment celles relatives au paysage métropolitain et au patrimoine bâti et naturel.

« En 2006, la Communauté a poursuivi la mise en œuvre de son plan métropolitain de développement économique. Ce plan vise notamment à accroître la productivité et la compétitivité de la région métropolitaine en soutenant la structuration des grappes industrielles, l'innovation et la promotion internationale. »

MOBILISER LES ENTREPRISES DE LA RÉGION

En 2005, la Communauté mettait en place un Fonds de compétitivité, en collaboration avec ses partenaires financiers, pour soutenir le développement des grappes industrielles situées sur son territoire. Ce fonds sert, en partie, au financement des opérations, mais surtout, au financement de projets à valeur ajoutée. Les partenaires de la Communauté sont le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), Développement économique Canada (DEC) et le secteur privé.

En 2006, la Communauté et ses partenaires ont financé le fonctionnement de quatre grappes métropolitaines, soit le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (grappe du cinéma), Aéro Montréal (grappe de l'aérospatiale), In Vivo (grappe des sciences de la vie), ainsi que la grappe des technologies de l'information et des communications (TIC).

Bureau du cinéma et de la télévision du Québec

MONTRÉAL

Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) a été officiellement inauguré le 8 juin 2006. Sa création s'inscrit dans la suite des projets priorisés lors du Forum métropolitain de l'industrie du cinéma qui s'est tenu, sous l'égide de la Communauté, en novembre 2004. La mission du BCTQ est de réaliser des projets structurants qui bénéficient à l'ensemble de l'industrie et de promouvoir la région métropolitaine de Montréal sur les marchés étrangers pour attirer des opportunités d'affaires.

LANCEMENT DE LA GRAPPE AÉRO MONTRÉAL

De gauche à droite : l'honorable Jean-Pierre Blackburn, ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec; M. Alan DeSousa, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent; M. Gérald Tremblay, maire de Montréal et président de la Communauté métropolitaine de Montréal; M. Raymond Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation; M. Jacques Saint-Laurent, président du conseil provisoire de la grappe de l'aérospatiale du Montréal métropolitain et président de Bell Helicopter Textron Canada; M. Alain Bellemare, président de Pratt & Whitney Canada; M. Robert E. Brown, président et chef de la direction de CAE; M. Pierre Beaudoin, président et chef de l'exploitation de Bombardier Aéronautique.

Le lancement de la grappe aérospatiale du Montréal métropolitain a eu lieu le 15 mai 2006. La grappe s'est donné comme objectifs de conserver et d'améliorer sa position parmi les chefs de file mondiaux en aérospatiale et de renforcer sa position dominante dans l'industrie canadienne. Pour atteindre ces objectifs, elle s'est dotée d'un plan stratégique qui repose sur cinq thèmes : l'image, la visibilité et le rayonnement du secteur; la relève et la main-d'œuvre; la sous-traitance; la productivité, la performance et la veille concurrentielle; et l'innovation.

Quant aux grappes des sciences de la vie et des TIC, elles constituent des vice-présidences de Montréal International respectivement depuis 2001 et 2002. La première compte 41 000 emplois, la seconde 111 000. La grappe des sciences de la vie a pour objectif de placer la région métropolitaine de Montréal parmi les chefs de file mondiaux du secteur des sciences de la vie. Celle des TIC a pour mission de mobiliser et de soutenir le développement des sept sous-secteurs qui la composent.

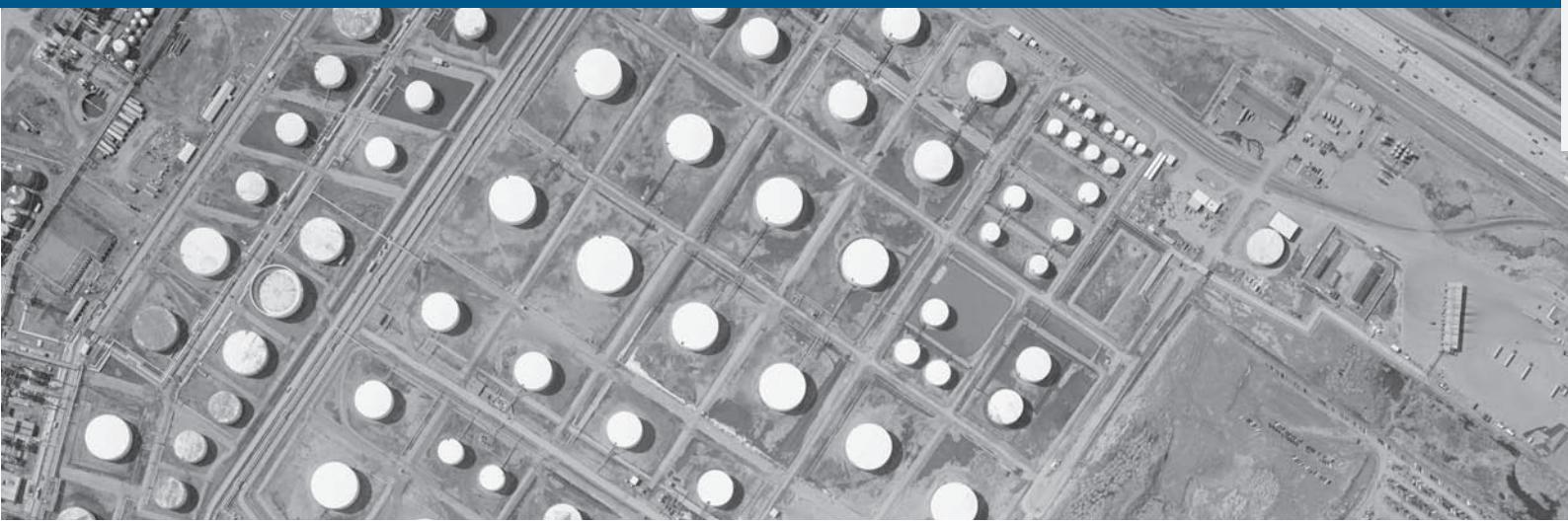

PROMOUVOIR LA RÉGION MÉTROPOLITAINE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

En 2006, la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances a reçu le mandat d'évaluer la pertinence de doter la région métropolitaine d'une stratégie de promotion internationale qui inclurait un positionnement et une image de marque et, le cas échéant, d'identifier la meilleure approche pour y arriver. Un mandat a été octroyé à une firme de consultants afin d'appuyer cette démarche de réflexion. Près de 75 élus, représentants du monde économique ou du corps diplomatique, ont été consultés sur cette question. Le rapport de la commission devrait être déposé au cours des premiers mois de 2007.

INFORMER ET RENDRE COMPTE DES PRINCIPALES TENDANCES

En 2006, la Communauté a poursuivi la publication, en français et en anglais, de son bulletin trimestriel d'information économique. *L'Économie métropolitaine* présente de façon synthétique les statistiques économiques de la région et de ses cinq secteurs : Montréal, Laval, Longueuil, couronne Nord et couronne Sud. En 2006, le bulletin a notamment traité de l'industrie du vêtement depuis l'abolition des quotas et des tendances migratoires dans la région métropolitaine. Un bilan économique annuel de la région métropolitaine est, de plus, paru dans le document relatif aux prévisions budgétaires 2007 de la Communauté.

S'INTÉGRER À UN RÉSEAU INTERNATIONAL

En 2006, la Communauté a participé à plusieurs rencontres et activités internationales. Cette présence accrue de la Communauté hors de ses limites territoriales peut facilement s'interpréter comme un signe de reconnaissance.

En février 2006, la Communauté a notamment été sélectionnée pour participer au projet CLUNET de la Commission européenne. Le projet CLUNET, acronyme de Cluster Network (réseau de grappes), cherche à mettre en réseau seize régions innovantes en matière de politique de grappes industrielles afin de stimuler la réflexion et de développer des collaborations en mettant l'accent sur l'internationalisation et l'incubation. Montréal est la seule région non européenne à prendre part au projet CLUNET. La stratégie de développement économique de la Communauté a d'ailleurs été présentée lors de la rencontre de lancement du projet, les 25 et 26 octobre dernier, à Bolton, en Grande-Bretagne.

Conséquence logique de l'examen territorial réalisé en 2004, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a également invité la Communauté à participer, en 2006, aux débats entourant les examens de Milan et de Stockholm, par l'intermédiaire de son directeur général.

Soulignons, pour terminer, la conférence prononcée en décembre par M. Gérald Tremblay, maire de Montréal et président de la Communauté, lors des Dix-neuvièmes Entretiens du Centre Jacques Cartier qui se sont tenus à Lyon, dans laquelle il relatait la stratégie adoptée par la Communauté en matière de développement économique.

À VENIR EN 2007

Dépôt des recommandations de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances sur la stratégie de promotion internationale de la région métropolitaine.

Développement d'outils de promotion et de déploiement de la stratégie des grappes métropolitaines.

« Le fait marquant de l'année 2006 en matière d'environnement est, sans conteste, l'adoption du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles. Le dossier entourant l'élaboration d'un règlement sur l'assainissement des eaux usées a également fait l'objet d'une attention particulière. »

22 AOÛT 2006 : ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

L'entrée en vigueur du règlement édictant le plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) demeure un évènement majeur de l'année 2006. Adopté à l'unanimité par le conseil de la Communauté, le PMGMR établit six grandes orientations et identifie dix-neuf mesures différentes qui devraient permettre aux 82 municipalités de la région d'atteindre les objectifs de récupération et de recyclage fixés par le gouvernement du Québec.

La Communauté développe actuellement les outils de concertation, d'information et de gestion nécessaires à l'atteinte des objectifs de récupération. Une table métropolitaine de gestion des matières résiduelles a notamment été créée, répondant ainsi à la volonté de la Communauté d'établir une nouvelle gouvernance axée sur une plus grande participation de tous les acteurs concernés. Composée d'élus municipaux et de représentants de la société civile, cette table facilitera les discussions et les échanges sur les principaux enjeux liés à la gestion des matières résiduelles, alimentera les réflexions en ce qui a trait à une position métropolitaine à ce sujet et participera à l'élaboration des consensus d'ordre stratégique nécessaires. Une veille technologique a également été instaurée afin d'informer les gestionnaires et les décideurs métropolitains des meilleures pratiques en cours dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

En 2006, la commission de l'environnement a également joué un rôle actif dans le dossier entourant la gestion des matières résiduelles en ayant comme mandat de faire le suivi des travaux requis en vue d'implanter de nouvelles infrastructures de traitement ou d'élimination de déchets ultimes dans une perspective d'autonomie régionale. Plusieurs rencontres d'échanges ont été organisées avec des fonctionnaires et des techniciens municipaux. Un rapport intérimaire de consultation a été adopté par la commission le 8 décembre 2006.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'ATMOSPHÈRE

En 2006, après trois ans d'efforts, plusieurs échanges techniques ont permis de bonifier l'avant-projet de règlement sur le contrôle des déversements d'eaux usées dans les ouvrages d'assainissement et les cours d'eau qui sera soumis, en 2007, à une consultation publique auprès de l'ensemble des intervenants et des partenaires de la Communauté. L'application d'un seul règlement métropolitain en matière d'assainissement des eaux usées permettra, à terme, à l'ensemble de la population de la grande région métropolitaine de Montréal, de bénéficier d'une même qualité environnementale. Il y aura également un gain de clarté pour les industries situées sur le territoire de la Communauté ou qui prévoient s'y installer.

En ce qui concerne l'assainissement de l'atmosphère, la Communauté a multiplié les échanges avec ses partenaires, dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le ministère de la Santé et des Services sociaux, afin de mieux définir les enjeux entourant l'application d'un règlement métropolitain d'assainissement de l'atmosphère. Toutefois, le volet financier soulève encore plusieurs interrogations et des échanges ont lieu entre le gouvernement du Québec et la Communauté afin que celle-ci soit pleinement compensée pour l'exercice de cette compétence.

ACCESSIBILITÉ AUX RIVES ET AUX PLANS D'EAU DU GRAND MONTRÉAL BLEU

En 2006, 37 projets d'accès aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu ont fait l'objet d'un suivi par la Communauté ainsi que par ses partenaires techniques et financiers que sont le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et les municipalités concernées. Le coût total de l'ensemble des projets a été de 17 M$.

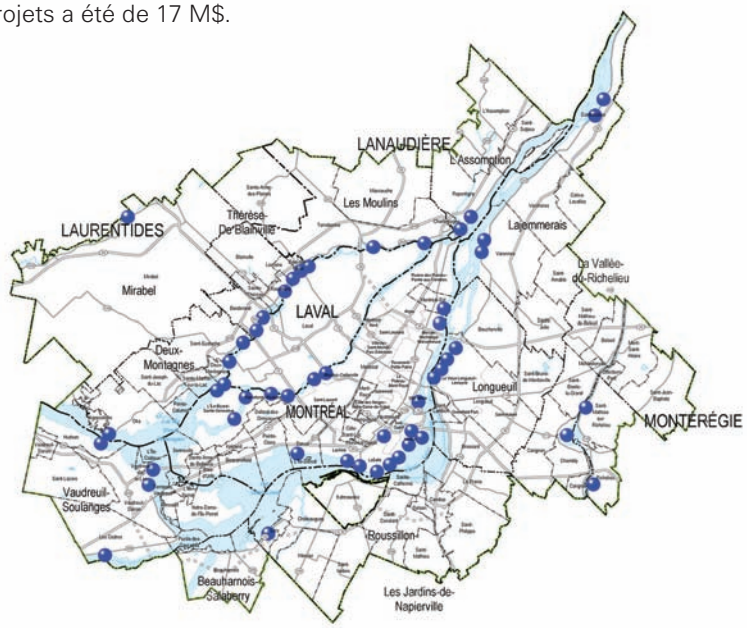

15

À VENIR EN 2007

Dépôt de l'étude comparative sur les technologies de traitement des déchets ultimes dont l'un des objectifs est d'identifier différents scénarios alternatifs en tenant compte des impacts économiques, environnementaux et sociaux.

Mise en œuvre du tableau de bord du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et élaboration d'une stratégie de communication pour atteindre les objectifs fixés par ce plan.

Consultation publique relativement à un projet de règlement sur le contrôle des déversements d'eaux usées dans les ouvrages d'assainissement et les cours d'eau.

Élaboration d'une vision intégrée de mise en valeur des ressources vertes et bleues.

« L'année 2006 a été ponctuée d'éléments majeurs en ce qui a trait à la planification et au financement du logement social et abordable dans la région métropolitaine. L'année 2007 devrait, pour sa part, être marquée par d'importantes discussions sur le financement des équipements à caractère métropolitain. »

PARTICIPER À L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION EN APPUYANT FINANCIÈREMENT LES ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE MÉTROPOLITAIN

En 2006, la Communauté a continué à financer le déficit d'exploitation des équipements scientifiques métropolitains (Planétarium, Jardin botanique, Insectarium, Biodôme et Cosmodôme) pour une somme de 25,5 M$. De cette somme, 13,3 M$ provenaient d'une subvention du gouvernement du Québec et 12,2 M$, des municipalités membres de la Communauté.

Le 27 avril 2006, la subvention gouvernementale pour les équipements à caractère métropolitain a d'ailleurs été renouvelée pour les sept prochaines années, soit de 2007 à 2013. Cette mesure s'inscrivait dans le cadre du nouveau partenariat fiscal et financier signé entre le gouvernement du Québec et les municipalités.

À la demande du conseil, des travaux sont en cours afin d'établir des orientations devant conduire à l'élaboration d'une politique sur l'identification et le financement de nouveaux équipements, infrastructures et activités à caractère métropolitain.

En effet, la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* prévoit que la Communauté peut, par un règlement, acquérir ou construire des équipements ou des infrastructures à caractère métropolitain et soutenir financièrement des évènements. Elle peut également désigner comme ayant un caractère métropolitain un équipement qui appartient à une municipalité locale ou à un mandataire de cette municipalité dont le territoire est compris dans le sien. Ces travaux devraient se poursuivre tout au long de l'année 2007.

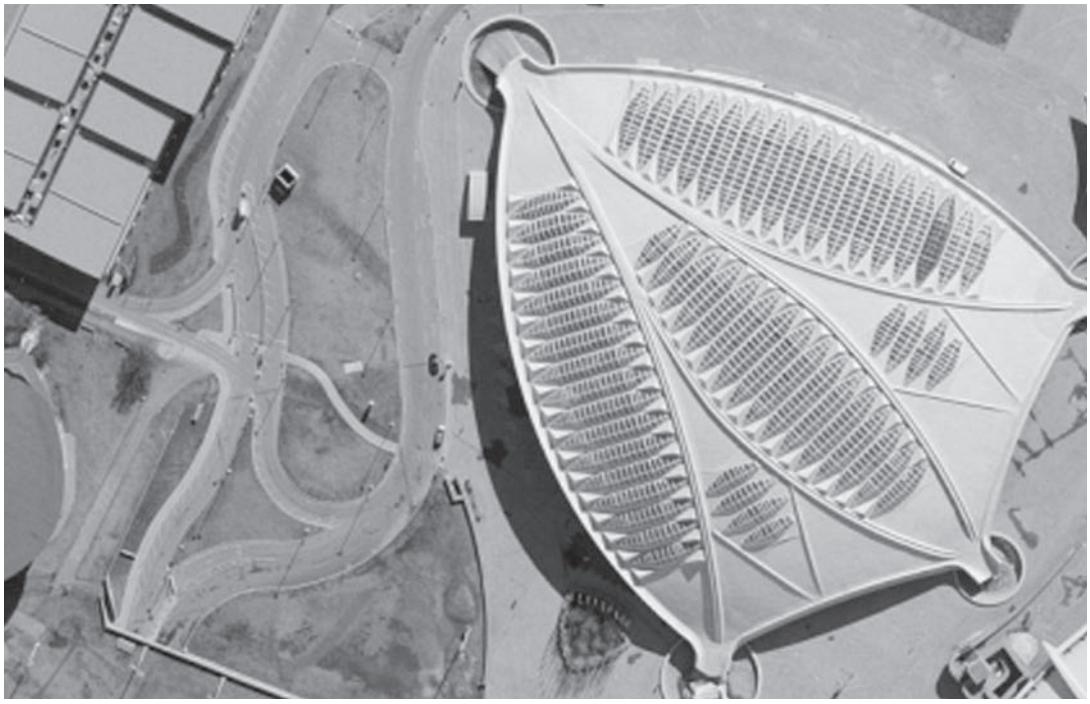

MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS MÉTROPOLITAINES EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE

En décembre 2005, la Communauté adoptait ses orientations en matière de logement social et abordable. Par conséquent, l'année 2006 a été marquée par la mise en œuvre des premières orientations stratégiques et mesures privilégiées.

Le lancement officiel de ces orientations métropolitaines a eu lieu le 29 juin 2006 en présence du maire de Montréal et président de la Communauté, M. Gérald Tremblay, du maire de Calixa-Lavallée et président de la commission du logement social, M. Jean-Robert Grenier, de la vice-présidente de la commission du logement social et membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil, Mme Manon D. Hénault, et du vice-président aux politiques et à la planification de la Société d'habitation du Québec (SHQ), M. Claudel Toussaint. Ce lancement a connu un franc succès, des invités de tous les horizons étaient présents.

L'une des premières mesures découlant de l'adoption des orientations métropolitaines a été la mise sur pied d'une Table CMM-SHQ afin d'assurer une meilleure adéquation entre les politiques et les programmes du gouvernement et la réalité métropolitaine. Une table CMM-Municipalités représentative des cinq secteurs de la Communauté a également été créée. Celle-ci est composée de représentants municipaux et de représentants des offices municipaux d'habitation du territoire.

À l'automne 2006, l'étude relative à la répartition spatiale de l'offre et de la demande en logements sociaux et abordables sur le territoire de la Communauté a été achevée. Cette étude a été réalisée avec l'apport de l'Institut national de la recherche scientifique-Urbanisation, Culture et Société (INRS-UCS). Une firme de consultants s'est également vue confier le mandat de réaliser une étude sur les coûts de réalisation des projets financés dans le cadre des programmes AccèsLogis et Logement abordable (volet social et communautaire). Les résultats de cette étude sont attendus pour le printemps 2007.

Par ailleurs, un plan de développement couvrant la période 2008 à 2012 est en cours d'élaboration pour établir des cibles annuelles en matière d'interventions quant aux programmes de logement social et abordable auxquels la Communauté participe. Le 23 novembre 2006, le comité exécutif de la Communauté donnait mandat à la commission du logement social de consulter les municipalités à ce sujet.

Pour terminer, rappelons que la Communauté continue à financer les habitations à loyer modique, le programme de supplément au loyer et la réalisation de logements abordables. En 2006, une somme totalisant plus de 50 M$ a ainsi été consentie à ces fins.

À VENIR EN 2007

- Consultation publique sur un projet de plan de développement du logement social et abordable pour la période 2008 à 2012.
- Dépôt de l'étude sur les coûts de construction des logements réalisés dans le cadre des programmes AccèsLogis et Logement abordable.
- Début des travaux en vue de mettre en place un observatoire métropolitain.
- Élaboration d'un projet de politique d'identification et de financement des équipements, des infrastructures, des services et des activités à caractère métropolitain.

« Le dossier du financement du transport en commun sur le territoire de la région métropolitaine a mobilisé la Communauté tout au long de l'année 2006. L'approbation des documents de planification financière de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a également fait l'objet, à l'automne, d'une consultation réussie menée par la commission du transport de la Communauté.»

L'AUDIT SUR LES COÛTS DU TRANSPORT EN COMMUN

En début d'année, la Communauté a donné le feu vert à la réalisation d'un audit des coûts d'exploitation et du financement des immobilisations du transport en commun métropolitain.

Rappelons que la réalisation de cet audit constitue l'une des mesures identifiées dans le projet de décentralisation du transport en commun à l'échelle de la région métropolitaine adopté par le conseil de la Communauté en février 2005.

Pour la réalisation de cet audit, la Communauté a mis sur pied un comité technique réunissant tous les partenaires intéressés par l'exercice, notamment l'Agence métropolitaine de transport (AMT), les sociétés de transport et l'Association des conseils intermunicipaux de transport (ACIT). Le ministère des Transports du Québec y a délégué des représentants en tant qu'observateurs.

L'audit a été déposé en septembre 2006. Le modèle financier électronique réalisé sert aujourd'hui d'outil de référence pour établir les prévisions relatives au cadre financier du transport en commun de la région métropolitaine.

LA COALITION MÉTROPOLITAINE POUR LA RELANCE DU TRANSPORT EN COMMUN

Au printemps, les membres de la coalition métropolitaine pour la relance du transport en commun avec, à leur tête, le maire de Montréal et président de la Communauté, M. Gérald Tremblay, se prononçaient en faveur de la réalisation, prioritaire et à court terme, du train de banlieue Mascouche-Terrebonne-Repentigny/Montréal. La coalition devait par ailleurs saluer, quelques semaines plus tard, la décision du gouvernement du Québec d'aller de l'avant avec ce projet.

Cette coalition, faut-il le souligner, a été formée à l'initiative de la Communauté à la suite du Forum métropolitain sur le financement du transport en commun qui s'est tenu à Montréal, en avril 2005. À ce jour, les interventions de cette coalition illustrent la volonté des élus et de la société civile métropolitaine de faire le choix du transport collectif pour la région.

LA CRÉATION D'UN COMITÉ AVISEUR DES ÉLUS

En août 2006, un comité aviseur des élus sur les nouvelles règles de financement du transport en commun a été mis sur pied en réponse à une demande adressée à la Communauté par le gouvernement dans le cadre de sa Politique québécoise du transport collectif dévoilée en juin de la même année.

Après avoir évoqué le projet de décentralisation du transport en commun de la Communauté et les travaux réalisés dans le cadre de l'audit, cette politique invitait la Communauté à soumettre, avant le 30 septembre 2006, une proposition permettant de financer adéquatement les services métropolitains de transport en commun. Un mandataire nommé par le gouvernement avait pour fonction d'accompagner la Communauté dans cette démarche.

Composé d'élus locaux, du mandataire et d'observateurs gouvernementaux, le comité aviseur des élus était présidé par le maire de Montréal et président de la Communauté, M. Gérald Tremblay. Le comité s'est réuni à six reprises entre août et novembre. La dernière rencontre du comité aviseur des élus s'est tenue le 23 novembre 2006. Bien qu'il n'y ait pas eu d'unanimité quant à la formule de financement à retenir, les échanges réalisés lors des rencontres ont permis d'établir certains consensus.

LA CONSULTATION SUR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE DE L'AMT

En 2006, la commission du transport de la Communauté, présidée par la mairesse de Repentigny, Mme Chantal Deschamps, s'est vue confier un mandat de consultation relativement aux documents de planification financière de l'Agence métropolitaine de transport.

En vertu de sa loi constituante, la Communauté est appelée à jouer un rôle important dans le processus d'approbation des documents de planification financière de l'AMT. La Communauté détient notamment un pouvoir de désaveu à l'égard de la grille tarifaire. De son côté, l'AMT a l'obligation de soumettre son budget d'exploitation à l'approbation du conseil de la Communauté ainsi que son programme triennal d'immobilisations pour consultation.

Deux réunions de consultation ont été tenues par la commission du transport de la Communauté en ce qui a trait aux documents de l'AMT. À cet effet, des invitations avaient été préalablement adressées aux maires et aux conseillers des 82 municipalités de la Communauté, à leur personnel administratif ainsi qu'aux représentants des autorités organisatrices de transport. Lors de ces deux séances, l'AMT a assuré la présentation des documents concernés et a répondu aux questions et aux commentaires provenant de l'assemblée.

À VENIR EN 2007

Constitution de la table métropolitaine de transport comme lieu d'échanges et de concertation pour la planification et le financement des infrastructures de transport de la région métropolitaine de Montréal.

Poursuite des analyses en vue de convenir d'un réseau artériel métropolitain (RAM) intégré visant à accroître la mobilité des personnes, la fluidité des marchandises ainsi que la part modale des transports collectifs et actifs.

« En 2006, le nouveau site Internet de la Communauté a été mis en ligne. Plus convivial, celui-ci permet d'accéder plus facilement aux informations disponibles. La banque de données géographiques de la Communauté a, pour sa part, été mise à jour grâce à des partenariats efficaces. »

FAVORISER L'ÉCHANGE DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ENTRE LES PARTENAIRES DE LA COMMUNAUTÉ

En 2006, le service de géomatique a fait le suivi des conventions de partage de données en vigueur. Plusieurs informations ont ainsi pu être reçues et échangées, notamment avec le ministère des Affaires municipales et des Régions, le ministère des Transports du Québec, l'Agence métropolitaine de transport et Statistique Canada.

La Communauté a également participé au comité de partage et d'échange des données à référence spatiale de la région de Montréal composé des trois grandes villes de la Communauté (Montréal, Longueuil, Laval), de certaines compagnies d'utilité publique et de plusieurs ministères provinciaux et fédéraux.

Beaucoup de demandes ont été formulées à la Communauté en ce qui a trait à l'utilisation de la couverture orthophotographique métropolitaine réalisée en 2005. Les revenus tirés de la commercialisation de ces orthophotos profiteront aux municipalités participantes sous forme de crédit pour la prochaine prise de photographies prévue pour 2007. Une entente de partenariat a aussi été signée avec une firme privée afin d'élargir les retombées de cette commercialisation.

APPUYER LES SERVICES DANS LA RÉALISATION DE LEURS OBJECTIFS

En 2006, le service de géomatique a continué à déployer les efforts nécessaires pour appuyer les autres services de la Communauté dans l'atteinte de leurs objectifs. Le service de géomatique a notamment été impliqué dans la réalisation des cartes montrant les nouvelles zones inondables de la rivière des Mille-Îles, dans l'intégration des données de l'enquête origine–destination 2004 en matière de transport, dans les réflexions entourant l'inventaire et la caractérisation des milieux humides situés sur le territoire de la Communauté, et dans la spatialisation des données portant sur les logements sociaux.

AMÉLIORER LES OUTILS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

21

En 2006, le service de géomatique a débuté la migration de son système d'information géographique métropolitain d'aménagement (SIGMA) vers une technologie plus ouverte et plus adéquate pour le déploiement sur Internet. À l'aide des nouvelles technologies disponibles, une première version SIGMA-WEB sera accessible en 2007.

Le nouveau site Internet de la Communauté a également été mis en ligne à l'automne 2006 après plus d'un an de travail. L'objectif poursuivi était, d'une part, d'améliorer l'accès à l'information et, d'autre part, d'offrir des possibilités de mise à jour périodique.

À VENIR EN 2007

- Réalisation d'une nouvelle couverture orthophotographique du territoire métropolitain.
- Mise en ligne d'une première version de SIGMA-WEB.
- Mise en ligne de certains sites thématiques relatifs à diverses compétences de la Communauté.

23

L’ORGANISATION

PRÉSIDENT

M. Gérald Tremblay
Maire de la Ville de Montréal

VICE-PRÉSIDENT

M. Gilles Vaillancourt
Maire de la Ville de Laval

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

- M. Richard Bélanger
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement de
  L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
- M. Alan DeSousa
  Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent
- M. Alvaro Farinacci
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
- M. Stéphane Harbour
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement d'Outremont
- M. James V. Infantino
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
- M. Benoit Labonté
  Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement de Ville-Marie
- M. André Lavallée
  Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement de
  Rosemont - La Petite Patrie
- M. John W. Meaney
  Maire de la Ville de Kirkland
- M. Bill McMurchie
  Maire de la Ville de Pointe-Claire
- M. Michel Prescott
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
- Mme Francine Senécal
  Vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal
- Mme Monique Worth
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
  Mairesse de l'arrondissement de
  Pierrefonds - Roxboro
- M. Frank Zampino
  Président du comité exécutif de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement de Saint-Léonard

LAVAL

- M. Jean-Jacques Beldié
  Membre du conseil de la Ville de Laval
- M. André Boileau
  Vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval

AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

- M. Claude Gladu
  Maire de la Ville de Longueuil
- M. Jacques Goyette
  Vice-président du comité exécutif de la Ville de Longueuil
  Président de l'arrondissement du Vieux-Longueuil
- M. Jean-Marc Pelletier
  Maire de la Ville de Brossard

COURONNE NORD

- M. Claude Carignan
  Maire de la Ville de Saint-Eustache
- Mme Chantal Deschamps
  Mairesse de la Ville de Repentigny
- M. Paul Larocque
  Maire de la Ville de Bois-des-Filion
- M. Jean-Marc Robitaille
  Maire de la Ville de Terrebonne

COURONNE SUD

- M. Michel Gilbert
  Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
- M. Jean-Robert Grenier
  Maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée
- M. Michel Kandyba
  Maire de la Ville de Pincourt
- M. Sergio Pavone
  Maire de la Ville de Châteauguay

MUNICIPALITÉS (82)

CONSEIL
28 membres

- Commission de l'aménagement — 8 membres
- Commission de l'environnement — 8 membres
- Commission du transport — 8 membres
- Commission du logement social — 8 membres
- Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances — 8 membres
- Comité consultatif agricole — 10 membres

COMITÉ EXÉCUTIF
8 membres

DIRECTION GÉNÉRALE

- Finances
- Aménagement du territoire métropolitain
- Politiques et interventions de développement
- Secrétariat
- Développement économique métropolitain
- Environnement

PRÉSIDENT

M. Gérald Tremblay
Maire de la Ville de Montréal

VICE-PRÉSIDENT

M. Claude Gladu
Maire de la Ville de Longueuil

MEMBRES

M. Michel Gilbert
Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. Stéphane Harbour
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement d'Outremont

M. Michel Prescott
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

M. Gilles Vaillancourt
Maire de la Ville de Laval

M. Frank Zampino
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Léonard

LES RENCONTRES DES INSTANCES DÉCISIONNELLES

En 2006, le conseil a tenu un total de sept assemblées publiques tandis que le comité exécutif s'est réuni 11 fois. Le conseil a adopté un total de 40 résolutions et le comité exécutif, 216. De leur côté, les commissions se sont réunies 20 fois et le comité consultatif agricole, une fois.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

« Pour maintenir et accroître notre qualité de vie, il nous faut un aménagement du territoire concerté à la grandeur de la région métropolitaine. Il nous faut une vision d'ensemble qui tienne compte à la fois des particularités des différents secteurs et des forces qui structurent l'ensemble du territoire. »

PRÉSIDENTE
Mme Francine Senécal
Vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal

28

VICE-PRÉSIDENT

M. Claude Carignan
Maire de la Ville de Saint-Eustache

MEMBRES

M. Basile Angelopoulos*
Membre du comité exécutif de la Ville de Laval

M. Michel Gilbert
Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. Bertrand Girard*
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

M. Stéphane Harbour
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement d'Outremont

M. John W. Meaney
Maire de la Ville de Kirkland

M. Bertrand Ward*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

MANDATS

Consulter les élus municipaux en ce qui a trait aux orientations révisées et au cadre institutionnel renouvelé en matière d'aménagement du territoire dans la région métropolitaine de Montréal.

ÉCHÉANCIER

Rapport de consultation prévu pour 2007.

* Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DES FINANCES

« C'est en agissant ensemble et de manière concertée qu'on arrivera à accroître la compétitivité de la région métropolitaine de Montréal à l'échelle internationale et à faire partager cette croissance aux autres régions du Québec. »

PRÉSIDENT
M. Robert Charland*
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

VICE-PRÉSIDENTS

M. James V. Infantino
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Paul Larocque
Maire de la Ville de Bois-des-Filion

MEMBRES

M. Alan DeSousa
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

M. Norman Girard*
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Michel Kandyba
Maire de la Ville de Pincourt

M. Benoit Labonté
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Ville-Marie

M. Bill McMurchie
Maire de la Ville de Pointe-Claire

MANDATS

Évaluer la pertinence de doter la région métropolitaine de Montréal d'une stratégie de promotion internationale qui inclurait un positionnement et une image de marque.

Identifier la meilleure approche pour doter la région d'une telle stratégie et, le cas échéant, tenir des consultations.

ÉCHÉANCIER

Rapport à présenter au comité exécutif au début de 2007.

* Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

« L'environnement influence directement notre qualité de vie. Fière d'avoir mené à terme le plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, la commission de l'environnement s'attaque désormais au dossier entourant l'assainissement des eaux usées. »

PRÉSIDENT
M. André Boileau
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval

30

VICE-PRÉSIDENTS

M. Sergio Pavone
Maire de la Ville de Châteauguay

Mme Monique Worth
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

MEMBRES

M. Richard Bélanger
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

M. Richard Deschamps*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Stéphane Desjardins*
Membre du conseil de la Ville de Longueuil
Président de l'arrondissement de Saint-Hubert

M. Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

M. Marcel Tremblay*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

MANDATS

Faire le suivi des travaux requis afin d'évaluer la faisabilité de nouvelles infrastructures de traitement ou d'élimination des déchets ultimes dans une perspective d'autonomie régionale et analyser l'impact de ces nouvelles infrastructures dans une perspective de collaboration intersectorielle.

ÉCHÉANCIER

Premier rapport intérimaire déposé en décembre 2006 puis un second prévu pour juin 2007.

Rapport final prévu pour décembre 2007.

* Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal

COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL

« En adoptant des orientations métropolitaines en matière de logement social et abordable, la Communauté reconnaît, à l'image de sa vision stratégique, le droit pour chaque citoyen d'avoir accès à un logement décent, et ce, indépendamment de son niveau de revenu. »

PRÉSIDENT
M. Jean-Robert Grenier
Maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée

VICE-PRÉSIDENTS

M. Alvaro Farinacci
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Manon D. Hénault*
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

MEMBRES

Mme Jocelyn-Ann Campbell*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Jean-Marc Gibeau*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Ginette Grisé*
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Paul Larocque
Maire de la Ville de Bois-des-Filion

M. Michel Prescott
Membre du conseil de la Ville de Montréal

MANDATS

Tenir des consultations concernant le financement métropolitain des habitations à loyer modique dans le cadre du projet de plan de développement du logement social et abordable 2008-2012.

ÉCHÉANCIER

Rapport prévu pour l'hiver 2007.

* Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal

COMMISSION DU TRANSPORT

« Afin de garantir l'accessibilité des citoyens à un service de transport collectif efficace et performant, les élus de la région métropolitaine de Montréal doivent prendre part aux débats entourant la planification et le financement des infrastructures stratégiques. »

PRÉSIDENTE
Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

32

VICE-PRÉSIDENTS

M. Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil de la Ville de Laval

Mme Ginette Marotte*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

MEMBRES

M. Michel Desjardins*
Membre du conseil de la Ville de Longueuil

M. Jean-Robert Grenier
Maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée

M. André Lavallée
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Rosemont - La Petite Patrie

M. Joe Magri*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Frank Zampino
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Léonard

MANDATS

Consulter les élus municipaux et les organismes concernés afin d'établir des recommandations à l'égard de la grille tarifaire et du budget 2007 de l'Agence métropolitaine de transport, de même qu'à l'égard de son programme triennal d'immobilisations 2007-2009.

ÉCHÉANCIER

Recommandations déposées à l'automne 2006.

* Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

« Le comité consultatif agricole de la Communauté entend jouer un rôle prépondérant dans la recherche d'un équilibre entre le développement de l'agriculture, la protection de l'environnement et l'occupation urbaine du territoire en dégageant, avec les intervenants agricoles, des solutions adaptées au territoire métropolitain. »

PRÉSIDENT
M. Michel Kandyba
Maire de la Ville de Pincourt

33

VICE-PRÉSIDENT

M. Richard Maheu
Président de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. Richard Bélanger
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

M. André Boileau
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval

M. Claude Carignan
Maire de la Ville de Saint-Eustache

M. Claude Gladu
Maire de la Ville de Longueuil

MEMBRES DU MILIEU AGRICOLE

M. Marcel Denis
Président du syndicat de Sainte-Scholastique
Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

M. Bernard Isabey
Producteur agricole
Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe

M. Gilbert Mathieu
Président du syndicat de l'UPA Laurentien
Fédération de l'UPA de Lanaudière

M. Eddy Proulx
Président de la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-de-Valleyfield

Sainte-Anne-des-Plaines
Thérèse-De Blainville
Terrebonne
Blainville
Lorraine
Bois-des-Filion
Mirabel
Mirabel
Sainte-Thérèse
Rosemère
Boisbriand
LAVAL
Laval
Saint-Eustache
Deux-Montagnes
Deux-Montagnes
Saint-Joseph-du-Lac
Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Pierrefonds-Roxboro
Saint-Laurent
Pointe-Calumet
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
Dollard-Des Ormeaux
MONTRÉAL
Kanesatake
Oka
Lac des Deux-Montagnes
Pointe-Claire
Dorval
Hudson
Vaudreuil-Dorion
Lachine
L'Île-Cadieux
Senneville
Kirkland
Sainte-Anne-de-Bellevue
Beaconsfield
L'Île-Dorval
Vaudreuil-sur-le-Lac
Baie-d'Urfé
Saint-Lazare
Terrasses-Vaudreuil
L'Île-Perrot
Lac Saint-Louis
Vaudreuil-Soulanges
Vaudreuil-Dorion
Pincourt
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
Châteauguay
Léry
Les Cèdres
Pointe-des-Cascades
Mercier
Beauharnois
Beauharnois-Salaberry

L'Assomption
Saint-Sulpice
Contrecoeur
L'Assomption
Mascouche
Repentigny
Calixa-Lavallée
Vercheres
Charlemagne
Lajemmerais
Varennes
La Vallée-du-Richelieu
Saint-Amable
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Montréal-Est
Anjou
Saint-Mathieu-de-Beloeil
Sainte-Julie
Montréal-Nord
Saint-Léonard
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Boucherville
Beloeil
Mont-Saint-Hilaire
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Rosemont–Petite-Patrie
LONGUEUIL
McMasterville
Otterburn Park
Montréal
Le Plateau-Mont-Royal
Le Vieux-Longueuil–Lemoyne
Saint-Bruno-de-Montarville
Saint-Basile-le-Grand
Saint-Jean-Baptiste
Mont-Royal
Outremont
Ville-Marie
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Saint-Lambert
Longueuil
Greenfield Park
Saint-Hubert
Saint-Mathias-sur-Richelieu
Hampstead
Westmount
Sud-Ouest
Côte-Saint-Luc
Verdun
Fleuve Saint-Laurent
Brossard
Carignan
Chambly
Rouville
Montréal-Ouest
LaSalle
Sainte-Catherine
La Prairie
Richelieu
Carignan
Candiac
Delson
Saint-Constant
Saint-Philippe
Roussillon
Saint-Mathieu

35

ANNEXES

MUNICIPALITÉS	MRC	POPULATION
BAIE-D'URFÉ	AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	3 965
BEACONSFIELD	AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	20 183
BEAUHARNOIS	BEAUHARNOIS-SALABERRY	11 882
BELOEIL	LA VALLÉE-DU-RICHELIEU	19 303
BLAINVILLE	THÉRÈSE-DE BLAINVILLE	42 896
BOISBRIAND	THÉRÈSE-DE BLAINVILLE	27 355
BOIS-DES-FILION	THÉRÈSE-DE BLAINVILLE	8 193
BOUCHERVILLE	AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL	38 123
BROSSARD	AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL	69 575
CALIXA-LAVALLÉE	LAJEMMERAIS	515
CANDIAC	ROUSSILLON	14 339
CARIGNAN	LA VALLÉE-DU-RICHELIEU	6 554
CHAMBLY	LA VALLÉE-DU-RICHELIEU	21 447
CHARLEMAGNE	L'ASSOMPTION	5 804
CHÂTEAUGUAY	ROUSSILLON	42 742
CONTRECOEUR	LAJEMMERAIS	5 504
CÔTE-SAINT-LUC	AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	31 739
DELSON	ROUSSILLON	7 271
DEUX-MONTAGNES	DEUX-MONTAGNES	17 705
DOLLARD-DES ORMEAUX	AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	50 738
DORVAL	AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	18 311
HAMPSTEAD	AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	7 231
HUDSON	VAUDREUIL-SOULANGES	5 153
KIRKLAND	AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	21 735
L'ASSOMPTION	L'ASSOMPTION	16 413
L'ÎLE-CADIEUX	VAUDREUIL-SOULANGES	137
L'ÎLE-DORVAL	AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	2
L'ÎLE-PERROT	VAUDREUIL-SOULANGES	9 974
LA PRAIRIE	ROUSSILLON	20 901
LAVAL	LAVAL	364 756
LÉRY	ROUSSILLON	2 370
LES CÈDRES	VAUDREUIL-SOULANGES	5 687
LONGUEUIL	AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL	230 678
LORRAINE	THÉRÈSE-DE BLAINVILLE	9 943
MASCOUCHE	LES MOULINS	32 044
McMASTERVILLE	LA VALLÉE-DU-RICHELIEU	4 476
MERCIER	ROUSSILLON	10 082
MIRABEL	MIRABEL	31 832
MONTRÉAL	AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	1 637 563
MONTRÉAL-EST	AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	3 796
MONTRÉAL-OUEST	AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	5 321
MONT-ROYAL	AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	19 400
MONT-SAINT-HILAIRE	LA VALLÉE-DU-RICHELIEU	15 338
NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT	VAUDREUIL-SOULANGES	9 570

MUNICIPALITÉS	MRC	POPULATION
OKA	DEUX-MONTAGNES	4 678
OTTERBURN PARK	LA VALLÉE-DU-RICHELIEU	8 468
PINCOURT	VAUDREUIL-SOULANGES	10 588
POINTE-CALUMET	DEUX-MONTAGNES	6 038
POINTE-CLAIRE	AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	30 581
POINTE-DES-CASCADES	VAUDREUIL-SOULANGES	970
REPENTIGNY	L'ASSOMPTION	75 112
RICHELIEU	ROUVILLE	5 649
ROSEMÈRE	THÉRÈSE-DE BLAINVILLE	14 407
SAINT-AMABLE	LAJEMMERAIS	7 791
SAINT-BASILE-LE-GRAND	LA VALLÉE-DU-RICHELIEU	14 413
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE	AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL	24 423
SAINT-CONSTANT	ROUSSILLON	24 433
SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE	AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	5 336
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES	THÉRÈSE-DE BLAINVILLE	13 558
SAINTE-CATHERINE	ROUSSILLON	16 636
SAINTE-JULIE	LAJEMMERAIS	28 741
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC	DEUX-MONTAGNES	10 101
SAINTE-THÉRÈSE	THÉRÈSE-DE BLAINVILLE	25 257
SAINT-EUSTACHE	DEUX-MONTAGNES	42 103
SAINT-ISIDORE	ROUSSILLON	2 455
SAINT-JEAN-BAPTISTE	LA VALLÉE-DU-RICHELIEU	2 833
SAINT-JOSEPH-DU-LAC	DEUX-MONTAGNES	5 285
SAINT-LAMBERT	AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL	21 705
SAINT-LAZARE	VAUDREUIL-SOULANGES	15 320
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU	ROUVILLE	4 335
SAINT-MATHIEU	ROUSSILLON	2 022
SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL	LA VALLÉE-DU-RICHELIEU	2 333
SAINT-PHILIPPE	ROUSSILLON	4 379
SAINT-SULPICE	L'ASSOMPTION	3 365
SENNEVILLE	AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	1 028
TERRASSE-VAUDREUIL	VAUDREUIL-SOULANGES	2 104
TERREBONNE	LES MOULINS	89 022
VARENNES	LAJEMMERAIS	20 573
VAUDREUIL-DORION	VAUDREUIL-SOULANGES	23 257
VAUDREUIL-SUR-LE-LAC	VAUDREUIL-SOULANGES	1 009
VERCHÈRES	LAJEMMERAIS	5 067
WESTMOUNT	AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	20 003
CMM		3 523 924

Source : Gouvernement du Québec, Décret 1248–2005, décembre 2005, concernant la population des municipalités et des arrondissements pour l'année 2006.

LA COMMUNAUTÉ *EN CHIFFRES*

1	COMMUNAUTÉ depuis le 1er janvier 2001
14	MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ dont 4 sont des villes avec compétences de MRC
82	MUNICIPALITÉS LOCALES
1 (sur 82)	VILLE (Montréal) de plus de 1,6 million d'habitants en 2006
2 (sur 82)	VILLES (Laval et Longueuil) qui comptent entre 200 000 et 400 000 habitants en 2006
33 (sur 82)	MUNICIPALITÉS qui comptent entre 15 000 et 100 000 habitants en 2006
46 (sur 82)	MUNICIPALITÉS qui comptent entre 15 000 et 100 000 habitants en 2006
5	RÉGIONS ADMINISTRATIVES dont trois partiellement comprises (Laurentides, Lanaudière, Montérégie)
7	CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS dont quatre partiellement comprises (Laurentides, Lanaudière et deux dans la Montérégie)
4360 km^2	DE SUPERFICIE TOTALE dont 525 km^2 de surfaces aquatiques et 2 218 km^2 de terres agricoles protégées, soit 58 % du territoire
3,5 millions	D'HABITANTS EN 2006 soit près de 50 % de la population du Québec
919	HABITANTS AU km^2 EN 2006
1,39 million	DE LOGEMENTS PRIVÉS EN 2001 dont 49,9 % sont en mode locatif
2,4	PERSONNES PAR MÉNAGE EN 2001
18,7 %	DES HABITANTS SONT DES IMMIGRANTS EN 2001 dont un tiers est arrivé depuis au moins 10 ans
75	LANGUES PARLÉES dont les plus parlées sont le français, majoritairement et l'anglais

20,6 % DES HABITANTS PARLENT AU MOINS DEUX LANGUES À LA MAISON EN 2001 dont la moitié n'est ni le français ni l'anglais

120 COMMUNAUTÉS CULTURELLES

19,4 % DES HABITANTS DE PLUS DE 20 ANS DÉTIENNENT AU MOINS UN BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE

137 milliards $CA DE PIB MÉTROPOLITAIN AUX PRIX DU MARCHÉ, soit 37 700 $CA par habitant en 2005

1,83 million D'EMPLOIS EN 2005 soit 49 % des emplois du Québec

143 500 EMPLOIS DANS LA NOUVELLE ÉCONOMIE dont 95 000 dans les secteurs des technologies de l'information, 30 000 dans le secteur de l'aérospatiale et 18 500 dans le secteur biopharmaceutique en 2003

14 millions DE VISITEURS dans la RMR de Montréal

80 millions DE CONSOMMATEURS dans un rayon de 1 000 km

1,84 millions D'AUTOMOBILES soit 1,23 auto par logement en 2003

7,3 millions DE DÉPLACEMENTS en 24 heures en 2003, dont 67,6 % en automobile, 16,4 % en transport public, 12,2 % non motorisés et 5,1 % en autres modes

1 AÉROPORT INTERNATIONAL avec un trafic de 10,9 millions de voyageurs en 2005

1 PORT avec un trafic de 24,3 millions de tonnes de marchandises en 2005 dont 46 % par conteneurs

5 UNIVERSITÉS trois francophones et deux anglophones ainsi que sept écoles affiliées et instituts de recherche comptant 156 000 étudiants en 2002

66 CÉGEPS ET COLLÈGES publics et privés

201 CENTRES DE RECHERCHE

60 CONSULATS ET DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

04

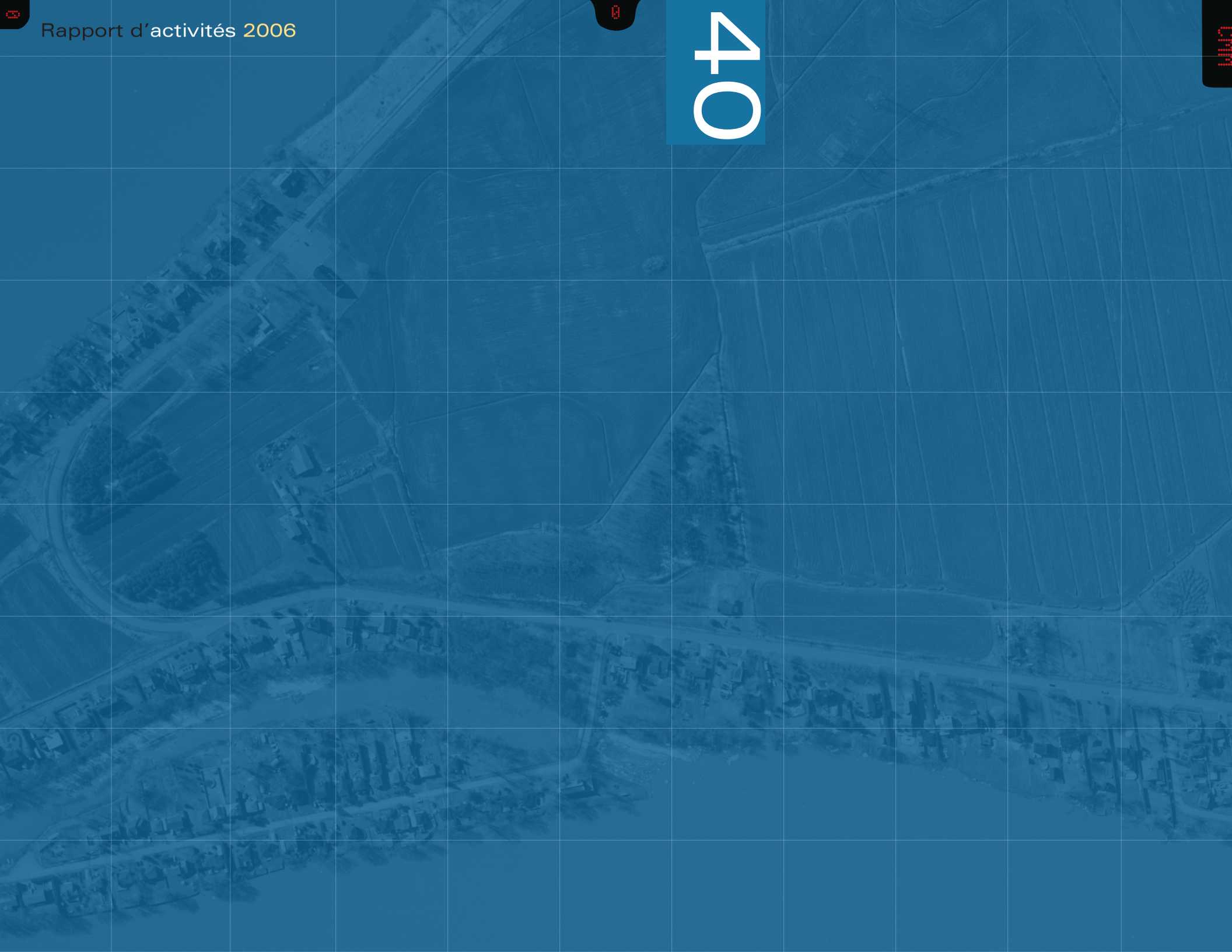

41

INDEX HISTORIQUE *1986-2006*

PÉRIODE DE RÉFLEXIONS ET DE RÉFORMES INSTITUTIONNELLES À L'ÉCHELLE MUNICIPALE, RÉGIONALE ET MÉTROPOLITAINE

1986 Rapport Picard - Le gouvernement du Canada mandate un comité dont le rapport propose de relancer l'économie de la région sur la base de sept secteurs économiques concurrentiels, soit : les activités internationales; la haute technologie; les finances et le commerce international; le design; les industries culturelles; le tourisme et le transport. Cette relance, conclut le rapport, repose sur une action concertée des secteurs publics et privés.

1990 Création du Conseil métropolitain du transport en commun qui regroupe la STCUM, la STL et la STRSM dont le mandat est d'établir une tarification régionale, de planifier les infrastructures reliant les territoires des sociétés membres, de coordonner les services et de partager les coûts et les revenus liés au transport régional.

1991 Rapport Johnson – Dépôt d'un plan stratégique quinquennal, d'environ 500 millions de dollars : *Plan stratégique du Grand Montréal – Pour un redressement durable*.

1993 Rapport Pichette qui introduit le concept de ville-région et propose la création d'un conseil métropolitain et des organismes intermunicipaux de services prenant la succession des MRC et de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

1996 Création du ministère de la Métropole dont la mission est de susciter et de soutenir l'essor économique, culturel et social de la métropole et d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement.

1996 Création de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) qui a pour mission d'accroître les services de transport collectif afin d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes dans la région métropolitaine de Montréal.

1997 Création de Montréal International dont la mission est de contribuer au développement économique du Montréal métropolitain et d'accroître son rayonnement international. MI est actuellement financé par les gouvernements du Québec et du Canada, la Ville de Montréal, la CMM et le secteur privé.

1997 Adoption de la loi 92 créant la Commission sur le développement de la Métropole, qui n'a jamais vu le jour.

1999 Rapport Bédard - Commission présidée par M. Denis Bédard, sur les finances et la fiscalité locales, pour étudier le secteur local sur les plans financier, fiscal et structurel. Les recommandations sur les finances et la fiscalité portent surtout sur le maintien de la taxe foncière, sur l'ajout de nouvelles sources de financement pour les municipalités et sur le renforcement du palier régional.

1999 Rapport d'évaluation de l'AMT qui a pour but de déterminer dans quelle mesure le nouveau cadre institutionnel et financier mis en place avec l'Agence a permis l'atteinte des objectifs fixés.

2000 Réforme Harel - Livre blanc inspiré des recommandations du Rapport Bédard, qui recommande de procéder à la réorganisation du système municipal et prévoit la création des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec et la fusion d'un certain nombre de municipalités (notamment celles situées sur l'île de Montréal).

2000 Rapport Bernard qui porte sur les regroupements municipaux dans la région métropolitaine de Montréal et recommande la création de la nouvelle ville de Montréal, de la ville de Champlain et du redécoupage des MRC de la couronne Sud.

2001 Rapport des élus de la région métropolitaine de Montréal sur la création de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

2001 Création de la CMM, un organisme de planification, de coordination et de financement regroupant actuellement 82 municipalités, dont Montréal, Longueuil et Laval.

2002 Rapport Bernard sur le transport en commun (TEC) qui a pour mandat de réviser le cadre financier du transport en commun métropolitain afin de faire de la CMM la première responsable du financement et de la planification du TEC; de donner à la CMM les pouvoirs fiscaux nécessaires et de conserver à l'AMT son statut d'agence gouvernementale et d'en faire l'organisme responsable du réseau régional de transport en commun.

MISE EN ŒUVRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

2002 Document déclencheur de la vision stratégique qui dresse un diagnostic complet de la région métropolitaine de Montréal.

2002 Règlement sur le partage de la croissance de l'assiette foncière et création du Fonds Bleu - Un programme de partage de la croissance de l'assiette foncière de 3 M$ est créé qui permet de financer la mise en valeur des espaces bleus.

2002 Entente sur le développement durable avec le MAMM et le MENVIQ - Signature, par la CMM, d'une Entente de Communauté sur le développement durable 2002-2007 qui détermine les axes de collaboration des partenaires relativement aux espaces bleus et verts, sur l'air, l'eau et les matières résiduelles ainsi que les engagements financiers de chacun.

2003 Adoption de la Vision 2025 de la CMM : *Cap sur le monde : bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable*.

2003 Adoption du Règlement de contrôle intérimaire portant sur la protection des boisés, du territoire agricole et sur les corridors de transport (non approuvé par le MAMR).

2004 Création des conférences régionales des élus qui auront la responsabilité d'assurer la concertation des intervenants de leur région et la planification des objectifs et des priorités de développement de leur territoire.

2004 Examens territoriaux de l'OCDE – Montréal qui classe Montréal au 26e rang sur 26 en Amérique du Nord au chapitre du PIB par habitant et au 44e rang parmi les 65 agglomérations les plus prospères de l'OCDE.

2004 GV22 - Forum national sur la croissance économique des grandes villes du Canada dont l'objectif est de discuter des moyens à mettre en oeuvre pour accélérer la création de la richesse.

2005 Adoption du plan de développement économique : *Cap sur le monde : pour une région métropolitaine de Montréal compétitive* et création du Fonds de compétitivité, incluant notamment une stratégie de développement des grappes métropolitaines.

2005 Adoption du projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement (PSMAD) : *Cap sur le monde : pour une région métropolitaine de Montréal attractive* par le conseil de la Communauté. Le projet est soumis à un exercice de consultation publique.

2005 Avis gouvernemental relatif au PSMAD.

2005 Projet de décentralisation du transport en commun.

2005 Commentaires et recommandations au ministre des Affaires municipales et des Régions traçant le bilan des activités de la CMM après cinq ans d'opération et émettant des propositions afin de bonifier l'exercice de ses compétences.

2005 Rapport de la Fédération Québécoise des Municipalités : *Les MRC sur le territoire de la CMM – là pour rester* qui réfléchit au cadre institutionnel en matière d'aménagement du territoire.

2005 Rapport Delisle qui a pour mandat de proposer notamment un réaménagement de l'exercice de certaines compétences des MRC métropolitaines.

2005 Adoption des orientations métropolitaines en matière de logement social et abordable.

2006 Mandat à la commission de l'aménagement afin de consulter les municipalités à l'égard des orientations révisées et du cadre institutionnel en matière d'aménagement.

2006 Adoption du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles : *Vers une gestion responsable de notre environnement*. Ce plan propose 19 mesures pour atteindre les objectifs de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008.

2006 Politique québécoise du transport collectif visant un objectif global de l'accroissement de l'utilisation du transport collectif au Québec.

2006 Nomination du mandataire, M. Réal Mireault, dans le dossier du financement du transport en commun.

2006 Création du comité aviseur des élus de la CMM (incluant le mandataire) portant sur les nouvelles règles de financement du TEC métropolitain.

2006 Audit des coûts d'exploitation et du financement des immobilisations du transport en commun métropolitain.

Communauté métropolitaine de Montréal

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6
t. 514.350.2550 f. 514.350.2599

www.cmm.qc.ca
info@cmm.qc.ca

ISBN 978-2-923013-61-9 Dépôt légal: mars 2007 Bibliothèque et Archives nationales du Québec Bibliothèque et Archives Canada

Ce document est imprimé sur du papier recyclé à 50 %, dont 15 % après consommation.